



Marseille le 05 février 2016



Monsieur le DASEN  
des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs  
les principaux

#### Secrétariat général

Référence  
VL/SB/2016-02-05-032  
Dossier suivi par  
vincent.lassalle  
Téléphone  
04 91 99 68 32  
Mél.  
ce.secr-sg13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

### **Objet : Mise en place d'un protocole pour le dialogue DOS2-Collèges sur la construction des TRM.**

La DSDEN-13 s'engage dans l'élaboration d'un protocole d'accueil pour que ses services soient plus disponibles pour les usagers (parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement).

C'est dans ce cadre que les dispositions suivantes, élaborées au cours d'un groupe de travail mobilisant quelques principaux des différents bassins, sont mises en place afin de faciliter le dialogue nécessaire entre chacun d'entre vous et la DOS-2 autour de la construction de vos TRM.

Les groupes de travail sur les postes et le CTSD doivent se tenir respectivement les 11 et 17 mars tandis que le CTA est prévu le 22 mars. La remontée des TRM auprès de la DOS-2 (via Arena) est donc demandée pour le 04 mars. Ceux d'entre vous, à titre exceptionnel, qui ne pensent pas pouvoir tenir ce délai pourront prendre contact avec la DOS-2.

#### **1/ Mise en place d'une page web dédiée à la DHG.**

Vous trouverez sur le PIA EPLE, une publication dédiée à la DHG dans les collèges du 13. Cette page sera régulièrement mise à jour pour vous fournir en temps réel des informations générales sur les modalités de calcul des DHG. Cela permettra à la DOS-2 de répondre à des questions similaires que chacun d'entre vous est amené à se poser.

Par ailleurs, la publication proposera également des outils « techniques » pour vous aider dans votre travail (répartition géographique des gestionnaires/ diaporama des réunions/tableau TRM pour ceux qui souhaiteraient l'utiliser/calendrier pour s'inscrire pour des rendez-vous téléphoniques...).

#### **2/ Utilisation du courriel**

Les lignes téléphoniques des gestionnaires DOS sont particulièrement mobilisées durant cette période puisque les appels se concentrent sur un laps de temps assez court. Il conviendrait donc de réserver le téléphone pour les questions complexes, difficiles à exposer dans un simple mail. L'adresse mail fonctionnelle commune à la DOS-2 est la suivante : [ce.dos213@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos213@ac-aix-marseille.fr)

N'hésiter pas à demander par mail le rappel de votre gestionnaire en précisant votre numéro.

### 3/ Création de lignes téléphoniques dédiées aux chefs d'établissement et prise de RDV

Pour les questions nécessitant un échange oral, les gestionnaires sont désormais dotées de lignes de téléphones portables, dédiées aux chefs d'établissement et sur lesquelles vous pourrez laisser un message si elles sont déjà en ligne. La ligne dédiée de votre gestionnaire vous sera communiquée individuellement.



2/2

De surcroît, les lignes habituelles suivantes restent toujours actives.

Secteur Ouest : M. CAIAZZO : 04-91-99-66-89 – 06-18-32-24-70

Secteur Est : L. SUSINI : 04-91-99-66-88 – 06-22-30-42-19

Secteur Marseille : I. GISSLER : 04-91-99-66-91 – 06-22-17-35-32

Secteur Marseille : S. DOUKHAN : 04-91-99-66-87 – 06-18-32-41-00

Secrétariat DOS : G. ACHACHE : 04-91-99-66-96 –

Responsable DOS-2 : JL. PREVOLI : 04-91-99-66-92 – 06-22-30-29-76

Responsable DOS : JL. PARISOTTO : 04-91-99-66-94 – 06-22-30-01-35

Je vous rappelle que notre installation téléphonique fixe actuelle ne signale pas, par une « sonnerie occupée », lorsque votre interlocuteur est déjà en ligne.

Au-delà des contacts quotidiens, il vous est également proposé de solliciter un RDV téléphonique avec votre gestionnaire pour un point précis sur votre TRM. Vous pourrez consulter les créneaux disponibles sur la publication du PIA/EPLE et adresser un mail au secrétariat pour vous positionner sur le créneau qui vous intéresse, à l'adresse suivante : [ce.dos13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos13@ac-aix-marseille.fr)

La mise à jour des inscriptions se fera quotidiennement.

### 4/ Horaires spécifiques d'ouverture du service

Pendant la période précédant le CTA, les horaires de disponibilités du service sont accrus. Vous pourrez ainsi joindre vos gestionnaires, tous les jours de la semaine, de 8h à 18h.

### 5/ Proposition de RDV sur place

Pour les chefs d'établissement qui l'estimeraient nécessaire un temps de rencontre avec les services peut être envisagé si la situation l'exige. Comme pour les rendez vous téléphoniques, vous pourrez consulter les créneaux disponibles sur la publication du PIA/EPLE et adresser un mail au secrétariat pour vous positionner sur le créneau qui vous intéresse, à l'adresse suivante : [ce.dos13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos13@ac-aix-marseille.fr)

La mise à jour des inscriptions se fera, également, quotidiennement.

### 6/ Utilisation et amélioration des outils

Vous n'hésitez pas à insérer vos observations dans l'espace d'EPP prévu à cet effet. Cela permettra au service de disposer d'un maximum d'informations et d'anticiper vos difficultés ou celles d'un établissement proche.

Par ailleurs, un travail avec la DSI est en cours, afin d'envisager l'amélioration d'EPP pour :

- Permettre un accès à des écrans communs entre vous et votre gestionnaire
- Créer une alerte automatique en cas de changement de couplage par la DOS ou la DME.

Ce dispositif doit être de nature à permettre une plus grande réactivité face aux différentes modifications qui ne manqueront pas d'intervenir au gré de l'avancée des travaux des différents intervenants (DOS-13/DME/DIPE/EPLÉ).

Signé

Luc LAUNAY